

**13 PROBLEMATIQUE SUR L'AGROFORESTERIE ET LES
PRELEVEMENTS FAUNIQUES**

L'analyse de la problématique sur l'agroforesterie et les prélèvements fauniques est le fruit de cinq rencontres. La première s'est tenue le 10 août 2000 à Chelsea et a regroupé quinze intervenants. Le nom de ces intervenants se retrouve à la partie 5 du PPMV. Les quatre autres rencontres ont regroupé des propriétaires et se sont tenues aux dates suivantes : le 25 septembre 2000 à Shawville, le 26 septembre 2000 à Maniwaki, le 27 septembre 2000 à St-Émile de Suffolk et le 4 octobre 2000 à St-Pierre de Wakefield. Au cours de ces rencontres, les participants ont pu émettre des commentaires sur les problématiques qui leur avaient été présentées. Nous avons regroupé ces commentaires en deux groupes : la table des intervenants et les tables des propriétaires.

13.1 Acériculture

L'acériculture semble être stable actuellement avec 250 000 entailles par année réparties sur environ 1 250 hectares. La région de l'Outaouais possède un bon potentiel acéricole et selon le plan triennal du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), il serait possible, entre autres objectifs, de tripler le nombre d'entailles d'ici trois ans. La production dans le territoire de l'Agence en 1998 (563 000 livres) correspond à environ 1% de la production provinciale et 0,8% de la production mondiale de sirop d'érable.

Objectif

Harmoniser l'aménagement forestier durable et les activités reliées à la production de sirop d'érable.

Problématique n° 1

Comment motiver les propriétaires qui possèdent des forêts à bon potentiel acéricole à exercer l'acériculture et à quel organisme revient ce rôle, les MRC, l'Agence, le MAPAQ ?

Table des intervenants

- ◆ Inviter les propriétaires à suivre une formation sur la production acéricole donnée par le ministère de l'Éducation de niveau collégial et accessible aux prêts et bourses.
- ◆ S'assurer d'un contrôle de la vente des terres à bon potentiel acéricole pour sauvegarder une certaine partie du territoire pour l'acériculture.
- ◆ La Fédération des producteurs acéricoles peut offrir des programmes d'aide à l'acériculture.
- ◆ Organiser un colloque sur l'acériculture en Outaouais.

- ◆ L'Agence pourrait initier le colloque avec ses différents partenaires.
- ◆ Informer les conseillers forestiers sur le potentiel acéricole des forêts privées.
- ◆ Les lots intramunicipaux peuvent augmenter les superficies de forêts à potentiel acéricole.
- ◆ La notion de guichet unique pourrait faciliter la démarche du développement acéricole. Les conseillers forestiers pourraient servir de guichet unique.
- ◆ Créer une carte de potentiel acéricole en forêt privée.
- ◆ D'ici 2002, le CRÉDÉTAO projette de réaliser une étude sur les coupes acérico-sylvicoles.

Tables des propriétaires

- ◆ Certains propriétaires sont d'avis qu'il faut respecter leurs objectifs de possession de propriété. Les solutions envisagées doivent demeurer accessibles sur une base volontaire. Il faut maximiser l'information.
- ◆ L'acériculture est un investissement qui ne paie pas.
- ◆ Effet directe de la location des terres publiques pour l'acériculture: le producteur acéricole va être dépendant de la production sur le public pour vendre son sirop. On vient de se faire jouer le même tour que la résidualité des bois publics.
- ◆ Le coût à l'entaille sur un lot public est moins élevé que celui du propriétaire de lot privé.
- ◆ Ce sont les gros producteurs sur forêt publique qui contrôlent le marché.
- ◆ On dit qu'en bas de 20 000 entailles (200 acres), ce n'est pas rentable.
- ◆ La plupart des activités acéricoles dont on parle sont de niveau artisanal.

Problématique no 2

Il n'existe pas vraiment d'outils pour protéger le potentiel acéricole.

Table des intervenants

- ◆ Le MAPAQ pourrait peut-être aider à subventionner des travaux sylvicoles pour le développement acéricole.
- ◆ Développer des outils juridiques pour protéger le potentiel acéricole.
- ◆ Les inspecteurs municipaux peuvent être une bonne source d'information pour les acériculteurs.
- ◆ L'exploitation forestière et l'acériculture sont compatibles dans la mesure où l'on fait des activités d'aménagement forestier adaptées comme du jardinage.
- ◆ Le respect des deux activités doit se faire en fonction du potentiel de chacun.
- ◆ Produire un rapport comparant le rendement d'une érablière à production acéricole versus son potentiel pour la matière ligneuse.

- ◆ Le schéma d'aménagement pourrait inclure des normes sur la protection du potentiel acéricole.

Tables des propriétaires

- ◆ La Loi sur la protection des érablières en zone agricole est un outil pour protéger le potentiel acéricole. Certains propriétaires sont d'avis que ce zonage pourrait être étendu en zone à vocation forestière.
- ◆ Des propriétaires sont en désaccord avec la possibilité d'utiliser les inspecteurs municipaux comme source d'information pour les acériculteurs vu leur méconnaissance générale du dossier forestier et leur disponibilité très limitée.
- ◆ Une aide financière devrait être prévue à l'Agence pour une gamme de travaux sylvicoles adaptés à l'acériculture.

Problématiques no 3

L'acériculture peut-elle nuire à la biodiversité ?

Table des intervenants

- ◆ Il faut éviter la monoculture et garder plusieurs espèces compagnes lors de l'aménagement de l'érablière.
- ◆ L'amélioration des connaissances de la part des propriétaires contribuera naturellement au maintien de la biodiversité.
- ◆ Obtenir du financement venant de l'Agence.
- ◆ Les propriétaires semblent être de plus en plus sensibilisés à la protection de la biodiversité.

13.2 Récolte de produits indigènes

L'Outaouais est une des régions les plus riches du Québec en biodiversité. Elle est riche en espèces indigènes et son potentiel est peu exploité. Par contre, selon les connaissances actuelles, les forêts outaouaises abritent 130 espèces végétales en situation précaire et la méthode d'exploitation actuelle n'est pas bien structurée.

Sur le territoire de l'Agence, il ne semble pas y avoir de prélèvements significatifs de produits non ligneux à l'exception de l'ail des bois. Parmi ces produits non ligneux, on retrouve les champignons, les cônes, les branches de résineux pour les huiles essentielles, la résine, les branches feuillues pour les bois raméaux fragmentés, la mousse, l'If du Canada et bien d'autres.

Objectif

Pouvoir maintenir la récolte de produits indigènes tout en réalisant de l'aménagement forestier.

Problématique n° 5

Devrait-on promouvoir la récolte de ces produits sur une base commerciale étant donné le manque de connaissances et les fortes réactions face à cette activité ?

Tables des intervenants

- ◆ Pas pour les espèces menacées. C'est possible pour les autres ressources, mais à petite échelle, avec prudence et seulement si on a de bonnes données d'inventaires sur les volumes de ces produits.
- ◆ Établir une législation sur la récolte de ces produits.
- ◆ Établir une mise en marché de ces produits.
- ◆ Éduquer les propriétaires sur ces produits.
- ◆ Améliorer la prise de données sur certains produits (champignons, plantes médicinales, If du Canada).
- ◆ Agir par priorité de rareté de l'espèce.
- ◆ Regrouper les propriétaires de ces produits.

Tables des propriétaires

- ◆ Dans l'ensemble, les propriétaires sont en accord avec les solutions proposées par la table des intervenants.
- ◆ La récolte de gomme de sapin est méconnue dans la région de Maniwaki.

Problématique n° 6

Le morcellement des forêts privées crée des difficultés d'accès qui ne favorise pas l'exploitation de ces produits.

Table des intervenants

- ◆ Établir un regroupement des propriétaires basé sur l'aspect multiressources. C'est ce qui a été fait en France.
- ◆ Étant donné qu'il existe un bon marché pour les huiles essentielles, il faut mettre en contact les propriétaires et les personnes intéressées à cette ressource lorsqu'il y a des activités d'aménagement.

- ◆ Créer des incitatifs pour récolter les semences de ginseng afin de protéger la biodiversité.

Tables des propriétaires

- ◆ Dans l'ensemble, les propriétaires sont en accord avec les solutions proposées par les intervenants.
- ◆ À long terme, ces projets sont difficiles à supporter financièrement.
- ◆ Ces types d'utilisateurs ne brisent rien, mais ils sont chez-nous. Ça ne donne rien au propriétaire.
- ◆ Concernant le ginseng, on dit que ça coûte une fortune à planter, mais tu récoltes dans deux ans. C'est moins long que le bois, mais qui va s'embarquer là-dedans ?

Problématique n° 7

Comment peut-on réaliser l'aménagement forestier tout en pratiquant la récolte d'autres produits indigènes ?

Table des intervenants

- ◆ Établir une bonne gestion de la récolte des produits indigènes coordonnée avec l'aménagement forestier.
- ◆ Éduquer les conseillers forestiers à des pratiques de récolte des produits indigènes.

Problématique n° 8

Le ginseng sauvage ou l'ail des bois sont-ils suffisamment reconnus et protégés pour faire face à une récolte intensive ?

Table des intervenants

- ◆ L'ail des bois semble être suffisamment bien protégé par la loi comparativement au ginseng qui pourrait faire l'objet d'une législation afin de le protéger.
- ◆ Récolter des semences de ginseng avec l'aide de spécialistes comme pour le programme Sem'ail.
- ◆ La récolte des produits indigènes mérite une attention particulière pour des espèces plus sensibles comme l'ail des bois et le ginseng qui sont des espèces menacées. Par contre les autres produits comme les huiles essentielles et les

champignons peuvent se récolter en coordination avec des travaux d'aménagement forestier.

13.3 Récolte de produits cultivés

Avec le nombre actuel de terres en friche, il y aurait davantage de place à l'exploitation de produits cultivés. Cette activité aurait peu ou pas d'impact sur l'aménagement forestier. Le climat très propice de la région combiné à la richesse des nombreuses terres abandonnées à fort potentiel agroforestier nous incite à considérer les cultures non traditionnelles (les plantes médicinales, l'argousier) comme une richesse régionale à exploiter. La pomiculture et la culture d'arbres de Noël représentent deux potentiels agroforestiers ignorés sur le territoire de l'Agence.

Objectif

Identifier les sites potentiels de production de produits cultivés en sols agroforestiers.

Problématique n° 9

Il y a un manque d'intérêts de la part des propriétaires pour cultiver ces produits. À qui devrait revenir le rôle de les motiver ?

Table des intervenants

- ◆ Donner de la formation sur les possibilités qui s'offrent en fonction du potentiel offert par la propriété.
- ◆ L'Agence pourrait développer un bottin qui regrouperait les marchés des autres ressources de la forêt. Ce bottin pourrait être donné aux propriétaires.

Problématique n° 10

Une terre en friche doit-elle être nécessairement reboisée ?

Table des intervenants

- ◆ Non, tout dépend du zonage et de la qualité du sol.
- ◆ Le zonage agricole cause un obstacle au développement de produits cultivés alternatifs comme les arbres de Noël, la pomiculture, le ginseng cultivé etc.
- ◆ Faire attention à la biodiversité lorsqu'on décide de reboiser.

Tables des propriétaires

- ◆ Il faut respecter le zonage, mais aussi les objectifs de possession de propriétaires.

13.4 Prélèvements de la faune

Nous retrouvons en Outaouais plusieurs espèces fauniques commerciales notamment le cerf de Virginie, l'orignal, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, le castor, la bécasse d'Amérique et la gélinotte huppée. Ces espèces répondent à différentes activités économiques telles que la chasse au gros et au petit gibier, l'observation de la faune et le trappage. Plusieurs espèces de poissons présentes sur le territoire sont convoitées par les pêcheurs telles que l'omble de fontaine, le touladi, la perchaude, le grand brochet, la barbotte, le doré, et les achigans.

Divers organismes gouvernementaux collaborent financièrement à certains programmes d'aide à l'aménagement faunique. Par exemple, le programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerf de Virginie (PAAR), vient en aide aux propriétaires désireux d'aménager leurs boisés en fonction des besoins du cerf de Virginie tout en augmentant la productivité en matière ligneuse.

Objectif

Promouvoir les retombées économiques pour les propriétaires en favorisant l'aménagement des habitats fauniques et informer les propriétaires du potentiel économique et des façons de s'organiser.

Problématique n° 11

Le morcellement des forêts privées crée un problème d'accès et de contrôle sur le prélèvement de la faune.

Table des intervenants

- ◆ Établir une entente entre le propriétaire et le chasseur pour diminuer les coûts de gestion et d'entretien de la propriété.
- ◆ Créer un regroupement de propriétaires à l'exemple des propriétaires des Cantons de l'Est. Mettre à profit les articles 36 et 37 de la Loi sur la protection de la faune.
- ◆ Certains propriétaires louent leurs terres pour permettre aux trappeurs d'y prélever de la faune.

- ◆ Étant donné le morcellement des forêts privées et la difficulté d'accès, il semble y avoir une compétition entre la forêt public et privée pour le trappage.
- ◆ Les trappeurs semblent plus intéressés à pratiquer leurs activités en forêt publique qu'en forêt privée.
- ◆ On dit que la meilleure façon d'exercer un contrôle est de louer sa terre à un chasseur.

Problématique n° 12

Le manque de connaissances générales sur la faune de la part des propriétaires et des gestionnaires de la forêt privée entraîne un prélèvement qui n'est pas optimum. Des règlements trop restrictifs empêchent l'atteinte de l'optimisation du prélèvement de la faune.

Table des intervenants

- ◆ Comme incitatif, émettre un permis de chasse pour le cerf de Virginie sans bois aux propriétaires qui aménagent leur boisé.
- ◆ Octroyer plus de permis de chasse à la femelle dont la hausse du nombre est problématique.

Problématique n° 13

Certaines espèces sont sous-exploitées par rapport à d'autres qui le sont peut-être trop comme par exemple la perdrix, le lièvre et le castor.

Table des intervenants

- ◆ Donner de l'information sur les espèces que l'on peut chasser avec moins de restrictions.
- ◆ Créer des programmes spéciaux de chasse pour les espèces les plus populeuses.

Problématique n°14

Comment le propriétaire peut-il profiter des prélèvements de la faune ?

Table des intervenants

- ◆ En lui octroyant des privilèges de chasse (permis spéciaux) s'il aménage sa forêt pour la faune.

- ◆ Créer un sentiment de fierté chez les propriétaires qui aménagent leur boisé pour la faune.
- ◆ Créer un club de chasse avec droits d'accès à payer lors du passage sur le boisé du propriétaire.
- ◆ Les propriétaires trouvent que les programmes de l'Agence sont lourds à gérer et très bureaucratiques. Les conditions permettant de bénéficier de certains programmes sont difficiles à rencontrer notamment le programme de remboursement de taxes foncières.
- ◆ Pour les privilèges de chasse, on donne l'exemple d'accorder des permis de femelle comme dans les Cantons de l'Est.
- ◆ Certaines municipalités mettent des enseignes et des amendes pour empêcher les gens de chasser.

Problématique n°15

L'aménagement forestier est-il compatible avec le prélèvement de la faune ?

Table des intervenants

- ◆ Oui, la plupart des aménagements forestiers respectent les besoins de la faune.
- ◆ Avec l'aide du guide de l'aménagement pour la petite faune, il est possible de rendre ces deux activités compatibles.
- ◆ On note parfois que lorsque la forêt est mature il manque de nourriture pour le gros gibier, d'où l'importance d'aménager la forêt selon les règles de l'art sur une base continue.